

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 200 000 €
Siège social : Z.A. du Londeau, Rue de l'Expansion, CERISE, 61000 ALENCON
592 045 504 R.C.S. ALENCON

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE **A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MAI 2023**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des articles L.225-100 et L.22-10-34 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Situation de la Société durant l'exercice écoulé.

Le chiffre d'affaires d'Augros Cosmetic Packaging qui a connu une croissance solide au second semestre, avec une progression de 42%, permettant à la Société d'afficher sur l'ensemble de l'année une croissance de 37% par rapport à 2021 et 42% par rapport à 2020.

Cette intensification de 10% de la croissance au second semestre, annoncée lors du dernier communiqué de presse profite à nos deux sites industriels.

La croissance aurait été plus importante encore si la société n'avait pas subi un incendie partiel de notre nouvelle ligne de vernissage UV6, en cours de réception sur le site de Décor d'AUGROS.

La réfection de celle-ci est planifiée pour juin 2023.

1.2 Evènements importants survenus depuis la clôture du 31 décembre 2022.

Il n'y a pas d'évènements significatifs.

1.3 Evolution prévisible de la situation.

Dans un contexte très dynamique des industries du Luxe, particulièrement Parfums et Soins qui sont les deux secteurs principaux d'activité d'AUGROS qui devrait perdurer en 2023 et en dépit des incertitudes géopolitiques et économiques liées de la remontée des taux d'intérêt, nous sommes confiants sur la continuation de la croissance d'Augros Cosmetic Packaging pour 2023.

La croissance du carnet de commande sur 2023 s'établissait au 31/12/2022 à + 34% par rapport au 31/12/2021 pour l'année 2022. Cette année, de nouveaux investissements significatifs seront effectués sur le pôle Packaging de Luxe d'Alençon afin d'accroître notre capacité de production et renouveler notre parc de presses.

Enfin de nouveaux talents viendront renforcer nos équipes (6/7 recrutés) et accompagner notre croissance, aux services de nos clients et de notre performance économique indispensable à notre pérennité.

1.4 Investissements et frais de recherche et développement.

Nous continuons nos investissements d'automatisation sur le site d'Alençon permettant de fiabiliser nos processus et de garantir la qualité de nos produits au-delà du bénéfice de productivité.

Enfin, Augros continue les mises en conformité sur ses deux sites, requises par l'évolution des normes de sécurité et des normes évolutives de l'environnement.

2/ INFORMATIONS FINANCIERES

2.1 Présentation des comptes sociaux.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 s'est élevé à 20 457 K€ contre 14 943 K€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 37 %.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 s'est élevé à 798 K€ contre 84 K€ pour l'exercice précédent.

A noter également, une hausse de la production immobilisée de 186 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier se solde par un résultat négatif de 78 K€ contre un résultat négatif de 48 K€ pour l'exercice précédent.

L'évolution par rapport à l'exercice précédent est principalement liée aux intérêts et aux commissions sur emprunts.

Le résultat courant avant impôts s'élève pour l'exercice 2022 à 720 K€ contre 36 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à – 100 K€ contre 1 K€ au 31 décembre 2021. Il est à noter que ce résultat se caractérise par :

- Des ajustements des taxes des exercices antérieurs +109K€.
- Des indemnités de rupture conventionnelle -25K€
- La provision pour risque liée au litige avec Engie -150K€

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître un bénéfice de 620 K€ euros contre 37 K€ au 31 décembre 2021.

Marge Brute d'Autofinancement :

Celle-ci s'élève à 1 482 K€ contre 877 K€ l'an passé.

2.2 Analyse de la situation financière des comptes sociaux.

Les principaux indicateurs financiers de la Société au 31 décembre 2022 sont présentés ci-après :

(en K€)	2022	2021
Dettes à moins d'un an	1 072	829
Dettes à plus d'un an – moins de cinq ans	2 325	3 475
Dettes à plus de cinq ans	194	
Total dettes financières	3 591	4 304
Actif réalisable à court terme		
Stocks et encours de production	2 172	1 496
Créances	3 622	2 574
Trésorerie	1 868	958
Total actif court terme	7 662	5 028
Dettes court terme		
Dette d'exploitation	6 523	3 766
Factor		
Total dettes court terme	6 523	3 766
Excédent actif réalisable/dettes court terme	1 140	1 262

Au 31/12/2022, les emprunts et dettes financières comprennent :

- Emprunt à la BPI 300 K€ : prêt consenti en décembre 2018. Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 194 K€.
- Des emprunts bancaires souscrits en 2019 pour un montant de 900 K€ destinés à financer la nouvelle installation automatisée de métallisation sous vide par « sputtering » dont le solde restant dû au 31/12/2022 est de 309 K€.
- Des prêts garantis par l'Etat (PGE) octroyés en avril 2020 dans le cadre de la crise sanitaire Covid19, pour un montant total de 4 200 K€. Deux des quatre PGE ont été octroyés en avril 2020 (2 200 K€), les deux autres en septembre 2020 (2 000 K€). L'un des quatre PGE, souscrit auprès de la BNP (1 000 K€), a été remboursé sur l'exercice 2021. Le solde restant dû au 31/12/2022 est de 2 799 K€.
- Un emprunt CRCA pour un montant de 250 K€ octroyé en septembre 2020. Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 139 K€.
- Une souscription d'un nouvel emprunt à la Caisse d'Epargne pour 150K€. La société a commencé à le rembourser depuis octobre 2022. Le solde restant dû au 31/12/2022 s'élève à 143K€.

A la date de rédaction du présent rapport, les échéanciers de remboursements relatifs à ces dettes financières sont respectés.

2.3 Activité des différents pôles géographiques.

L'activité par zone géographique de la Société AUGROS COSMETIC PACKAGING SA pour l'exercice 2022 s'établit comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2022	% du CA	31/12/2021	% du CA
France	19 877	97	13 993	94
Export	580	3	950	6
Total	20 457	100	14 943	100

2.4 Changement de méthodes intervenus au cours de l'exercice.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des états financiers sont conformes à la réglementation en vigueur. Aucun changement de méthodes comptables n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices

Nature des indications	Ex. 31/12/2018	Ex. 31/12/2019	Ex. 31/12/2020	Ex. 31/12/2021	Ex. 31/12/2022
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social.....	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Nombre d'actions ordinaires.....	1427 458	1427 458	1427 458	1427 458	1427 458
sans droit de vote.....	11920	11920	11920	11920	11920
2. Opérations et résultat :					
Chiffre d'affaires net hors taxes.....	17 621 349	17 264 260	14 352 325	14 943 234	20 456 762
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions.....	1 867 933	346 165	117 099	731 897	1 715 478
Impôts sur les bénéfices.....	0	0	0	0	0
Participation des salariés.....					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissement et provisions	1 224 984	678 220	-670 413	37 315	619 907
Résultat distribué.....	0	0	0	0	0
3. Résultat par action :					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0	0	-0,47	0,51	1,20
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	0,86	0,48	-0,47	0,03	0,43
Dividende attribué	0	0	0	0	0
4. Personnel :					
Effectif des salariés en CDI.....	149	139	133	122	163
Montant de la masse salariale.....	4 545 283	4 760 462	4 158 078	3 934 916	4 672 559
Montant des sommes versées en avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 873 239	1 822 931	1 661 127	1 710 322	2 065 588

2.6 Informations sur les délais de paiement (articles L.441-6-1 et D.441-6 du code de commerce).

En application des dispositions des articles L. 441-6, L. 441-6-1, L. 443-1, D. 441-4 I et II, A. 441-2 et annexe 4-1 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après, les informations relatives aux délais de paiement fournisseurs et clients :

Factures fournisseurs HT non réglées à la clôture

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<i>(A) Tranches de retard de paiement</i>						
Nombre de factures concernées						
Montant total HT		443 435,00 €	241,00 €	21 823,00 €	1 585 368,00 €	2 050 867,00 €
% du montant total des achats HT de l'exercice		3,00%	0,00%	0,00%	11,00%	14,00%
<i>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées</i>						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
<i>(C) Délais de paiement de référence utilisés</i>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois le 15 Au plus long 60 jours fin de mois					

Factures clients HT non réglées à la clôture

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<i>(A) Tranches de retard de paiement</i>						
Nombre de factures concernées						
Montant total HT		620 144,00	95 224,00	95 297,00	59 022,00	0,00
% du montant total des C.A. H.T. de l'exercice		3,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,00%
<i>(B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées</i>						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
<i>(C) Délais de paiement de référence utilisés</i>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : selon contrat avec le client Au plus long 60 jours net					

2.7 Charges non fiscalement déductibles au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Le montant des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au sens du 4 de de l'article 39 du Code général des impôts, s'élève au 31 décembre 2022 à 11 187€ (amortissements véhicules excédentaires).

2.8 Honoraires du Commissaire aux comptes.

Le montant HT des honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 49,5 K€.

Il n'y a pas eu de prestation d'expert indépendant effectuée à la demande du Commissaire aux Comptes et de son réseau dans le cadre de sa mission.

2.9 Filiales et participations.

La Société n'a pas de filiale et ne détient pas de participations.

2.10 Prises de participation et prises de contrôle de l'exercice.

Néant.

3/ INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

3.1 Capital social.

A la date de publication du présent rapport de gestion, le capital social de la Société s'élève à 200 000 euros divisé en 1 427 458 actions de 0,14 euro de valeur nominale chacune, de même catégorie et entièrement libérées.

3.2 Actionnariat de la Société au 31 décembre 2022.

Actionnariat Augros Cosmetic Packaging	Situation au 31/12/22				Situation au 31/12/21			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre droits de vote	% droits de vote
Groupe Familial Bourguine	1 061 620	74,37%	2 123 240	82,75%	1 061 620	74,37%	2 123 240	82,65%
Titres auto-détenus	11 920	0,84%	0	0,00%	11 920	0,84%	0	0,00%
Autres titres nominatifs	97 528	6,83%	186 344	7,26%	95 714	6,71%	187 602	7,30%
Public	256 390	17,96%	256 390	9,99%	258 204	18,09%	258 204	10,05%
Total	1 427 458	100,00%	2 565 974	100,00%	1 427 458	100,00%	2 569 046	100,00%

3.3 Titres non représentatifs de capital.

A la date de publication du présent rapport de gestion, il n'existe aucun titre non représentatif de capital.

3.4 Plan d'attribution d'actions gratuites existantes

L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2022 a autorisé le Directoire à attribuer, en une ou plusieurs fois, un maximum de 10 000 actions ordinaires gratuites existantes de la Société, représentant au maximum 1% du capital de la société à la date de la décision de leur attribution par le Directoire, en vue de les attribuer gratuitement aux salariés appartenant à la catégorie des cadres, membres du Directoire, comptant au moins 2 années d'ancienneté.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'un an et sous réserve que les conditions de l'article L22-10-60 soient respectées. Pendant cette période, les bénéficiaires ne seront pas encore propriétaires mais disposeront de droits à l'attribution incessibles. En cas de décès d'un bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès. En cas de licenciement économique du bénéficiaire, de son départ en retraite, ou de son invalidité ne le rendant pas absolument incapable d'exercer une profession quelconque pendant la période d'acquisition, le bénéficiaire pourra demander l'attribution gratuite des actions dans un délai de six mois suivant l'événement. En vertu de l'alinéa 6 de l'article L. 225-197-1, I du Code de commerce, que l'attribution des actions sera considérée comme définitive avant le terme de la période d'acquisition définie ci-dessus en cas d'invalidité du bénéficiaire le rendant absolument incapable d'exercer une profession quelconque.

A l'expiration de cette période, les bénéficiaires devenus propriétaires des actions, devront les conserver pendant une période de deux ans, minimum.

Toutefois, les actions attribuées seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire le rendant absolument incapable d'exercer une profession quelconque, de même que les actions attribuées aux héritiers d'un bénéficiaire décédé.

Le Conseil de surveillance réuni en date du 14 avril 2022 a décidé, en application des dispositions de l'alinéa 4 de l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, qu'en cas d'attribution d'actions gratuites aux membres du Directoire, celles-ci ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions.

Par décision du Directoire du 23 mai 2022, 3 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,14 euro ont été attribuées à :

- Céline Houllier, membre du Directoire : 1 000 actions,
- Andreea Bradean-Bourgine, membre du Directoire : 1 000 actions,
- Steve Fablet, membre du Directoire : 1 000 actions.

Ces titres sont encore en cours d'acquisition à la date du présent rapport.

3.5 Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la société, au cours de l'exercice écoulé et ayant fait l'objet d'une déclaration.

Aucune déclaration n'a été faite au cours de l'exercice écoulé au titre de l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier, concernant les opérations réalisées sur les titres de la Société par une personne mentionnée aux a) et b) dudit article.

3.6 Participation des salariés au capital.

Il n'y a pas de participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2022. La Société n'ayant ni plan d'épargne ni fonds commun de placement salarial, aucun salarié ne détient directement ou indirectement d'actions de la Société à la date de parution du présent rapport.

3.7 Evolution du cours de bourse.

Le cours de bourse de l'action Augros Cosmetic Packaging, code Sicovam 6178, cotée au compartiment C de la Bourse de Paris, était de 5.55 € au 31 décembre 2022 contre 5 € au 31 décembre 2021, 4.66 euros au 31 décembre 2020 et 6.70 euros au 31 décembre 2019.

4/ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET DIVIDENDES

4.1 Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 619 907,05 euros intégralement au « Report à Nouveau » qui sera ramené à un solde débiteur de -13 190,81 euros.

4.2 Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

5/ PRISE EN COMPTE DES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE (articles L.225-102-1 et L.22-10-36 du code de commerce)

Nous vous communiquons ci-dessous les informations listées à l'article R.225-105-1 du code de commerce, que la Société a jugé pertinentes sur la manière dont elle prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

5.1 Informations sociales

→ Emploi :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectif total : 154 - CDI : 133 - CDD : 21 - Répartition par sexe : 88 femmes et 66 hommes - Répartition par âge : 25 salariés ayant moins de 30 ans ; 62 salariés ayant entre 30 et 50 ans ; 67 salariés ayant plus de 50 ans. - Répartition par zone géographique : Tous les salariés sont situés en France dont 88 en ZRR.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les embauches et les licenciements 	<ul style="list-style-type: none"> - Embauche : 28 - Départs : - Licenciements : 1 - Décès : 1 - Démission : 3 - Départ en retraite : 1 - Rupture conventionnelle : 1 - Fin de CDD : 12 - Heures supplémentaires : 0 heures
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi. 	Il n'y a pas eu de plan de cette nature sur l'exercice.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rémunérations et leur évolution 	<p>Les rémunérations évoluent selon la grille établie par la Convention collective de la Plasturgie.</p> <p>Aucun plan d'intéressement, de participation ou plan d'épargne salariale n'est à signaler au cours de l'exercice 2022.</p> <p>L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est respectée conformément aux accords collectifs en vigueur et notre Indice 2022 s'élève à 42</p>
→ Organisation du travail :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation du temps de travail 	<p>Organisation du travail du personnel administratif en journée.</p> <p>Organisation du travail du personnel de production selon un roulement de trois équipes.</p> <p>Annualisation de la durée du temps de travail sur la base de 1.607 heures pour les salariés à temps plein et exclusivement à la demande des salariés pour les salariés à temps partiel</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'absentéisme (hors AT, LM et CM) 	8 %
→ Relations sociales :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci 	<p>Réunion bi-mensuelle par site des CSE.</p> <p>Réunion semestrielle du CSE Central.</p> <p>Réunion d'information du personnel semestrielle avec la direction sur chaque site.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bilan des accords collectifs 	Election des nouveaux membres du CSE en juin 2019

→ Santé et sécurité :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conditions de santé et de sécurité au travail 	Réunion trimestrielle de la CSSCT sur l'ordre du jour suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du plan de sécurité, - Motivation et utilisation des EPI (équipement protection industriel)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail 	sans objet
	7 accidents de travail ; (7 en 2021 et 5 en 2020 et 6 en 2019) Taux de fréquence : 20 Taux de gravité : 1.59 Maladies professionnelles : - tendinite chronique
→ Formation :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les politiques mises en œuvre en matière de formation 	Les formations réalisées en 2021 ont été des remises à niveau pour les Caces, habilitations électriques, SST, excel, mastercam et des apports en connaissance pour le vernissage et l'outil de pulvérisation.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre total d'heures de formation 	46 heures de formation sur 2022
→ Egalité de traitement :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 	Stricte égalité appliquée poste à poste.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées 	Travailleurs handicapés : 8 % de l'effectif soit en emploi direct soit par le biais de sociétés extérieures.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La politique de lutte contre les discriminations 	Sans objet
→ Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail relatives :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au respect de la liberté de l'association et du droit de négociation collective 	Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession 	Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'élimination du travail forcé ou obligatoire 	Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'abolition effective du travail des enfants 	Sans objet

5.2 Les informations environnementales

→ Politique générale en matière environnementale :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement 	Campagne de mesure et analyse des effluents Recyclage des matières premières de molécule plastiques en interne et en externe. Recherche développement sur un nouveau vernis HES. Diminution des rejets polluants par investissement de nouveaux matériels. Adoption du plan « SME », COV pour la période 2016-2021 Homologation du dossier de renouvellement d'exploitation du site du THEIL en juillet 2018.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement 	Information dans le cadre du comité d'établissement des plans d'actions liés à la situation environnementale du site en termes d'étude technico économique et de classement ICPE en cours
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions 	Sous-traitance société spécialisée
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours. 	Il n'existe pas de litige en cours de ce type au sein de la Société.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci 	La Société n'a pas été sujette à ce type de condamnation au cours de l'exercice.
→ Pollutions et gestion des déchets :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement 	RAS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de préventions, de recyclage et d'éliminations des déchets 	Retraitement des eaux industrielles de rinçage et déchets divers en DIS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité 	RAS
→ Utilisation durable des ressources :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales 	Réduction de consommation d'eau de 50% en liaison avec l'arrêt de décapage interne.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation 	Systématisation du recyclage des carottes Alençon Etude sur nouveaux système de pulvérisation à haut rendement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables 	Projet d'investissement de nouveaux systèmes de cuisson UV HF finalisée implantation 2018 Installation de lampe « LED » en substitution dans plan de maintenance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'utilisation des sols 	Néant.
→ Changement climatique :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rejets de gaz à effet de serre 	Plan action réduction COV source et retraitement, SME, en cours

<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'adaptation aux conséquences du changement climatique 	Sans objet
→ Protection de la biodiversité :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité 	Développement du retraitement des déchets par un Centre agréé. Installation déboureur déshuileur 2018

5.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

→ Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ En matière d'emploi et de développement régional 	La Société AUGROS est un acteur économique régional privé important.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur les populations riveraines ou locales 	Les effectifs d'AUGROS sont principalement issus de la population locale.
→ Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations 	Occasionnelles
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les actions de partenariat ou de mécénat 	Convention d'étude et de stage avec université, association de réinsertion
→ Sous-traitance des fournisseurs :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux 	Discrimination positive pour un périmètre régional à égale performance.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale 	Considération constante en complément de l'approche économique.
→ Loyauté des pratiques :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les actions engagées pour prévenir la corruption 	Procédures de décision collégiale et visa multiples
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs 	Mise en place de contrôle de conformité avec la réglementation.
→ Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme : Néant.	

A notre connaissance, il n'existe aucun élément environnemental de nature à avoir une incidence significative sur les résultats de la Société.

Toutefois, il est précisé que des investissements continuent à être mis en œuvre pour le traitement des eaux sur le pôle Décor, le suivi du plan SME, la sécurité des personnel et la sécurité incendie. Par ailleurs AUGROS a renouvelé avec la société de conseil COELIS, un contrat d'accompagnement sur les sujets de maîtrise du SME (COV) sur lequel la Société s'est engagée vis-à-vis de la DREAL.

Sur le plan sociétal, il n'existe aucun risque de nature à avoir une incidence significative sur les résultats de la Société.

5.4 Politique de prévention des risques d'accident technologique.

Un accord de collaboration avec Coelys agence reconnue de conseil en matière environnementale a été conclu en 2020 et élargi en 2021 afin de garantir le respect strict des normes requises en la matière. Enfin, Augros a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile pour ces risques auprès d'AXA.

5.5 Informations procédures légales.

A notre connaissance, il n'existe, dans les entreprises du Groupe, aucune procédure légale et évènement extraordinaire. Nous n'avons pas connaissance à ce jour de litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société.

6/ PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue d'assurer :

- (i) une gestion comptable et financière rigoureuse,
 - (ii) la maîtrise des risques liés à notre profession (environnement inclus),
 - (iii) que chaque chaîne de commande soit contrôlée en permanence et que les engagements vis-à-vis des tiers soient signés par les décideurs compétents
- et (iv) de veiller à ce que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux actionnaires reflètent avec sincérité et rigueur la situation de la Société.

Ainsi les principaux objectifs du contrôle interne sont les suivants :

- Identifier, prévenir et maîtriser les risques potentiels majeurs liés à l'activité de la Société ;
- S'assurer que les opérations sont réalisées en conformité avec la réglementation comptable en vigueur ;
- S'assurer de la qualité de l'information comptable et financière à chaque stade cycle de traitement des données ;
- S'assurer que les états financiers produits sont le reflet de l'activité de l'entreprise.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que tous les risques soient totalement éliminés.

6.1 Organisation générale du contrôle interne

6.1.1 Les acteurs :

Le management opérationnel est assuré par le directoire composé, pour l'exercice 2022, de :

- Monsieur Didier Bourguin en tant que Président,
- Madame Céline Houllier en tant que Directrice Administrative et Financière,
- Madame Andreea Bradean-Bourguin en tant que Directrice Commerciale et Marketing
- Monsieur Steve Fablet en tant que Directeur des Opérations.

Un Comité d'Audit constitué des membres du Conseil de surveillance, est en charge, en collaboration avec la Direction et le responsable de l'Audit Interne, de passer en revue la charte, les plans d'audit, les activités et la structure organisationnelle de l'audit interne, veiller à ce qu'il n'y ait pas de restrictions ou de limitations injustifiées, juger l'efficacité de la fonction d'audit interne, tenir le cas échéant des réunions séparées avec le responsable de l'audit interne pour débattre de tout sujet que le Comité ou le responsable de l'audit interne considèrent comme étant confidentiel.

Un comité « stratégique », constitué des directeurs des deux branches de la Société, du directeur commercial, du directeur technique et R&D, du directeur industriel, et du Président du directoire, se réunit deux fois par an afin de mettre au point les objectifs principaux dans le cadre de la stratégie de l'entreprise.

Un comité de direction mensuel se réunit une fois par mois, afin de présenter les résultats mensuels du site concerné sous les angles commerciaux, techniques, industriels, qualité et financiers à ses différents membres.

Les deux comités de direction comptent 15 membres dont 7 femmes.

6.1.2 Mise en œuvre du contrôle interne

Les principaux risques identifiés au sein de notre Société sont les suivants :

Nature de risque	Risque	Commentaires
Extérieurs	Risques souverains, politiques, attentats ou guerres	La société n'exerce pas d'activité sur des territoires identifiés à risques
	Évolution de la réglementation	La société est informée quotidiennement par les Syndicats de l'industrie de la Plasturgie des éventuelles modifications concernant la réglementation en vigueur. Une application immédiate après validation de la direction s'ensuit.
Opérationnels	Gestion des Ressources Humaines	La gestion des ressources humaines est confiée localement à un responsable qui s'assure que toute embauche fait l'objet d'un contrat de travail établi conformément aux réglementations en vigueur.
	Travail clandestin	Toute embauche d'une personne de nationalité étrangère fait l'objet d'une procédure particulière : -Photocopie des papiers d'identité, -Contrôle et validation de la carte de séjour auprès de la Préfecture.
	Requalification du contrat de mission en contrat à durée indéterminée	Tout contrat de mission de travail temporaire doit être signé par le salarié concerné au risque de voir son contrat requalifié par voie de justice en CDI. Le personnel de chacun de nos établissements a été sensibilisé à ce risque et doit mettre en place des mesures pour y remédier : -Les acomptes et les paies ne sont distribués qu'après signature des contrats. -Les contrats demeurant non signés sont envoyés par courriers à leurs bénéficiaires respectifs.
Opérationnels	Sécurité des personnes	Le Comité social et économique veille à la bonne application des règles d'hygiène et de sécurité des différents postes de travail concernés par l'entreprise. Un document unique recensant l'ensemble des risques professionnels identifiés est tenu à jour au niveau de chaque site. Ce document présente les risques identifiés par poste de travail ainsi que les mesures prises par la direction pour y faire face.
	Créances impayées	La société a adopté comme axe stratégique de développement le partenariat avec les principaux donneurs d'ordre mondiaux de la parfumerie et des cosmétiques. En conséquence, elle n'a pas eu, à ce jour, à faire face à des difficultés de recouvrement ou de créances impayées, de montant significatif. Toutefois, pour tout nouveau client potentiel ne faisant pas partie des principaux acteurs du secteur, une demande de renseignements commerciaux peut être émise auprès de partenaires financiers spécialisés.
Risques métier	Gestion d'un métier à la commande	La société opère en tant que développeur et producteur de solutions technologiques spécifiques à chaque produit et pour chaque client. Des procédures d'acceptation, de validation et de réalisation de tout nouveau contrat ont ainsi été mises en place.
		Elles couvrent notamment la prise de position commerciale en terme d'acceptation préalable à toute décision de prise de commande.

		<p>Elles visent à couvrir les risques technologiques, la rentabilité commerciale escomptée et les moyens techniques, industriels et humains à mettre en œuvre pour réaliser la production.</p> <p>Le développement technique et industriel du nouveau contrat fait l'objet d'une procédure de revue de contrat qui décrit, étape par étape, le rôle de chacun afin de garantir le bon déroulement du développement du nouveau projet jusqu'à sa réalisation industrielle, le coût de revient prévisionnel du produit à réaliser et l'enveloppe des investissements nécessaires au projet. L'ensemble des sous-traitants et fournisseurs susceptibles d'intervenir dans le cadre du projet est sélectionné lors de cette étape. Le respect des délais et du suivi logistique est assuré à l'aide du logiciel d'ERP visant à restituer en temps réel la situation de chaque opération (achats et sous-traitance, approvisionnements, gestion des stocks, planning et suivi de production, commandes et livraisons aux clients). Une organisation qualité est en place dans chacun des établissements de manière à effectuer les contrôles visant à garantir le respect du cahier des charges fixé par chaque client. La fonction qualité veille également à la mise à jour et à l'application des procédures qualité que l'établissement soit certifié ISO ou non.</p>
Des personnes	Risque social	La société n'est pas exposée à des risques sociaux autres que ceux pouvant intervenir dans la vie normale des entreprises.
Juridiques	Propriété intellectuelle	En termes de propriété intellectuelle, la société Augros Cosmetic Packaging détient toutes les marques et brevets qui ont été déposés auprès des organismes compétents.
	Responsabilité civile	En tant qu'entreprise individuelle, une couverture a été souscrite auprès d'une compagnie d'assurance pour l'ensemble de nos sites. Les risques couverts concernent tant l'exploitation que les éventuels incidents de production.

6.1.2 Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

Augros Cosmetic Packaging est une Société cotée à l'Euronext compartiment C. A ce titre, elle est soumise aux obligations de publications de comptes semestriels et annuels audités à l'attention des autorités de marché, du tribunal de commerce et des actionnaires.

La liste nominative des actionnaires de la Société avec leurs adresses et le nombre d'actions détenues par eux, est mise à jour au moins une fois par an au moment de l'assemblée générale ordinaire et est disponible à première demande des investisseurs.

En outre, plusieurs procédures d'élaboration de l'information comptable et financière ont été mises en place tout au long de l'année, en particulier le Conseil de Surveillance et le Directoire reçoivent et analysent les informations suivantes :

- Un tableau de bord mensuel (reporting) d'activité commerciale est établi au plus tard 5 jours (ouvrés) après la fin du mois concerné, indiquant les principales données économiques et commerciales sur l'activité de la Société, faisant notamment apparaître les indicateurs et informations suivants :
 - ✓ Chiffre d'affaires,
 - ✓ Enregistrement de commandes,
 - ✓ Carnet de commandes.

- Un tableau de bord mensuel (reporting) sous forme de compte d'exploitation est établi au plus tard 15 jours (ouvrés) après la fin du mois concerné, indiquant les principales données financières de la Société, faisant notamment apparaître les indicateurs et informations suivants :
 - ✓ Marge brute,
 - ✓ Résultat d'exploitation,
 - ✓ Résultat net,

- ✓ Marge brute d'autofinancement,
 - ✓ Investissements industriels.
- La liste à jour des actionnaires de la Société avec leur adresse et le nombre d'actions détenues par eux, au moins une fois par an au moment de l'assemblée générale ordinaire et en outre à première demande des investissements.
 - Au moment de son approbation par le Conseil de surveillance, le budget prévisionnel de la Société et de ses filiales pour l'année à venir incluant un budget d'investissements et son financement, ainsi que, le cas échéant, une actualisation du business plan.
 - Un business plan stratégique à 3 ans est établi au plus tard au mois de janvier de chaque année. Il intègre en plus de la partie chiffrée (Comptes de résultat et tableau de financement, évolution de la dette nette, détail des investissements industriels) des commentaires détaillant la stratégie du groupe au cours des trois années à venir.
- Le budget annuel ainsi que le plan stratégique à trois ans sont validés à deux niveaux :
- Au niveau de chaque établissement, le budget et le plan sont présentés aux membres du comité stratégique pour validation,
 - Le budget et le plan définitifs sont approuvés par le conseil de surveillance dans le cadre d'une des réunions trimestrielles faisant l'objet d'un ordre du jour exceptionnel intégrant ce point.

6.1.3 Appréciation de l'adéquation des procédures de contrôle interne

Nous avons optimisé notre organisation interne par la mise en place de la comptabilité analytique et l'harmonisation entre les deux sites.

7/ ANALYSE DES PRINCIPAUX RISQUES

Outre les risques visés au § 6.2.1 du présent rapport, les risques au niveau de la Société peuvent être de différentes natures :

7.1 Risques de liquidité et de trésorerie.

Néant.

7.2 Besoin en fonds de roulement.

La facturation ne subit pas de saisonnalité particulière hormis le creux d'activité du mois d'août, symétrique des arrêts de production de deux à trois semaines de nos clients.

De plus, la Société ne présente pas de risque sur ses stocks qui sont extrêmement limités (production sur commandes uniquement). Cependant, elle reste soumise aux aléas du marché qui peuvent engendrer d'importantes périodes d'activités sur des cycles courts.

Pour ce qui est des dépenses, la majeure partie des charges (loyers, personnel, etc.) sont mensuelles.

Données des comptes sociaux (en K€)	2022	2021
Variation des stocks	-676	-426
Variation des créances d'exploitation	-1 048	255
Variation des dettes d'exploitation	2 757	-985
Variation du Besoin du Fonds de Roulement	1 033	-1 156

7.3 Risque de litiges.

A la clôture de l'exercice, seul un dossier en litige est en cours avec l'ancien fournisseur de fourniture électriques ENGIE.

7.4 Risques liés à l'activité.

- Risques liés aux clients :

AUGROS veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients :

En 2022, le poids des principaux clients du groupe est le suivant :

- Les 5 premiers clients du Groupe représentent 50 % contre 45 % du CA en 2021
- Les 10 premiers clients du Groupe représentent 72 % contre 70 % du CA en 2021
- Les 20 premiers clients du Groupe représentent 94 % contre 90 % du CA en 2021

Le fait que la Société travaille principalement pour de grandes signatures limite les risques d'insolvabilité.

- Risques liés aux fournisseurs :

La Direction veille à maintenir une certaine diversification de ses fournisseurs afin de se prévenir d'une éventuelle défaillance de l'un d'entre eux et de ne pas mettre en péril son cycle de production.

- Risques liés à la concurrence :

AUGROS entend renforcer ses positions concurrentielles notamment par l'automatisation de son process de production et son positionnement sur des offres à forte valeur ajoutée.

- Risques liés aux départs de personnes clés :

La Direction estime que le risque de départ des personnes clés est modéré compte tenu de sa gestion des personnels et de leur évolution de carrière (GPEC). La Direction veille à ce que les managers soient attentifs à repérer et faire évoluer les collaborateurs talentueux afin de disposer d'un vivier de managers potentiels. De plus une assurance couvre le risque d'indisponibilité de Didier Bourguin.

- Risques liés aux marchés (taux, change, actions et crédits)

Il n'existe pas de risques en matière de taux ou de change au sein de la Société.

- Risques financiers liés aux effets du changement climatique - Mesures prises par la Société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité (C. com. art. L 22-10-35)

Il n'existe pas de risques liés aux effets du changement climatique

7.5 Utilisation des instruments financiers.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers pouvant présenter un caractère de risque qui pourraient avoir un impact sur l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits. La Société n'est pas exposée aux risques sur les titres de capital (actions, OPCVM, dérivés...).